

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 5 avril 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : PROCES VERBAL DE REUNION**

**DATE DE CONVOCATION : 29 MARS 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 13 AVRIL 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LEVIEVRE) , Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de Pascal MATTEUDI à compter de la 2018.03.15), Serge ZUFFELLATO (ayant la suppléance de Jean-François SEGALT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Christophe MAURY), Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Michèle PILOT), Bruno BECK (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Corinne LALANCE (ayant la procuration de Gérard BOULANGER), Damien BRASSEUR, Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Chantal PIERSON (présente à compter de la 2018.03.09), Bernard DEPAILLAT (départ à compter de la 2018.03.15), Philippe HENNEBERT (ayant la procuration de Chantal PIERSON du début à la 2018.03.08), François MANSION (ayant la procuration de Patrick THIERY), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN (départ à compter de la 2018.03.15), Xavier RICHARD, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB, Lucette LALEVEE, Gérard HOWALD, Marie VIOT (ayant la procuration de Catherine BRETENOUX), Malika GHAZZALE (ayant la procuration de Catherine GAY), Mustapha ADRAYNI, Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL (ayant la procuration d’Alain BOURGEOIS), Pascal MATTEUDI (départ à compter de la 2018.03.15), Etienne MANGEOT (ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Thierry BAUER (ayant la procuration de Véronique CARRIER), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Denis PICARD, Christelle AMMARI, Dominique PERRIN, Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Thierry COLLET, Jean-Luc LELIEVRE, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Jean-Robert GORCE, Michèle PILOT, Isabelle GASPAS, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Chantal PIERSON (excusée du début à la 2018.03.08), Patrick THIERY, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Alain BOURGEOIS, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Véronique CARRIER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 15 procurations. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 14 procurations. De la 2018.03.15 à la fin : 15 procurations.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 2 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2018.03.07 : 55 présents. De la 2018.03.08 à 2018.03.14 : 56 présents. De la 2018.03.15 à la fin : 53 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2018.03.14 : 70 votants. De la 2018.03.15 à la fin : 68 votants.

**Le Président** accueille les délégués et les remercie pour leur participation. Il invite la salle à observer une minute de silence en hommage à **Mme Josette FRECHER**, Maire de Boucq et déléguée communautaire de 2008 à 2014, décédée récemment.

Il est procédé à l’appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : Guy SCHILLING.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2018 est approuvé à l’unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **le Président** informe l'assemblée qu'il a reçu deux questions orales, dont l'une sera traitée avec la délibération sur le budget primitif principal 2018 et l'autre peut être traitée de suite. A l'invitation du Président, **E. MANGEOT** donne lecture de la question posée, retranscrite in extenso ci-dessous :

« Monsieur le Président,

*Le 25 mai prochain le nouveau Règlement Européen relatif à la Protection des Données Personnelles, également appelé « RGPD », entrera en application. Toutes les entités qui collectent ou qui traitent des données à caractère personnelle sont concernées, notamment et surtout les organismes publics comme les Communes ou les Intercommunalités.*

*Ces dernières devront ainsi faire face à l'apparition de nouvelles obligations ou au renforcement d'obligations d'ores et déjà existantes dans la loi Informatique et Libertés.*

*En guise d'exemple, chaque organisme public se verra contraint de désigner un Délégué à la Protection des Données, lequel pourra être mutualisé.*

*Il s'agit donc là d'un enjeu majeur, puisqu'il s'agit de se mettre en conformité avec un règlement européen d'application directe, mais aussi d'une belle occasion de mettre en place des mesures de mutualisation, ce qui est, ou devrait être, la mission première d'une intercommunalité telle que la nôtre.*

*Aussi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire un point d'étape aussi précis que possible sur la mise en conformité de la CC2T à la nouvelle réglementation européenne en matière de protection des données personnelles, sur ce qu'il reste à faire pour être prêt le 25 mai prochain et, enfin, sur les éventuelles mesures de mutualisation proposées aux communes pour leur permettre, elles-aussi, d'être en totale conformité le moment venu. »*

**F. CHARTREUX** indique qu'une convention va être conclue avec le Centre de gestion, qui propose une solution mutualisée permettant de répondre à cette obligation légale et précise que les communes ont également été destinataires de cette proposition du Centre de gestion. La communauté de communes n'a en effet pas les moyens techniques adaptés pour répondre en interne à cette obligation. Une délibération du Bureau sera adoptée avant la fin du mois d'avril pour autoriser la signature de la convention de mise à disposition proposée par le centre de gestion.

#### **2018-03-01- ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017 DES BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-02- DESIGNATION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-03- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2017 DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2018-03-04- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2018**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2018-03-05- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2018-03-06 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (TEOM) DE L'EXERCICE 2018**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2018-03-07- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES DE L'EXERCICE 2018**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2018-03-08- FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2018**

Questions et observations de l'assemblée :

**E. MANGEOT** indique que sur le principe il est opposé à l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti proposée, qui certes pourrait se défendre, mais au vu du caractère très récent de la fusion, cela lui semble difficilement acceptable. La fusion aurait dû selon lui produire des effets bénéfiques et des économies d'échelle. Les administrés risquent au contraire de comprendre que le 1<sup>er</sup> effet de cette fusion est une augmentation d'impôt. Par ailleurs, il indique que l'augmentation fiscale pourrait se justifier par de gros investissements sur des projets ou équipements structurants, or selon lui, ce n'est pas le cas, même s'il y a de nouvelles compétences à assumer. Il considère que le budget est principalement grevé par les dépenses de fonctionnement.

**F. CHARTREUX** souligne au contraire l'importance des enjeux et des grosses opérations que la communauté va devoir assumer, parmi lesquels le numérique, qui représente à compter de 2019 pour la CC2T près de 2,5 millions d'euros afin de permettre à chaque foyer d'être raccordé à la fibre, mais aussi le Parc de Haye (16 M foncier + 12 M travaux à compter de 2020), l'extension du centre aquatique Ovide (2,5M€), le transfert des ZAE du Département ...etc. Il rappelle aussi que parmi les engagements structurants pour le territoire, celui sur la mobilité se financera exclusivement par le versement transport et la billettique, sans recours à la fiscalité des ménages.

Le Président souligne également que la communauté est confrontée aux baisses des dotations de l'Etat et du FPIC, qui vont devenir impactantes dès 2019. Quant aux charges de fonctionnement et notamment celles liées au personnel, il indique qu'il faut tenir compte de la quote-part importante d'agents affectés aux budgets annexes et dont les postes sont totalement financés par les recettes propres de ces services autonomes.

Il insiste sur l'importance de se doter des moyens nécessaires pour financer les opérations structurantes qu'il a brièvement rappelées et de se structurer au bon niveau pour être en capacité de relever ces différents défis.

Enfin, concernant la fusion, le Président observe qu'il ne faut pas attendre que cela génère des économies à court terme. Quant à la reprise du personnel, il rappelle que lors d'une fusion, tous les personnels sont transférés vers la nouvelle entité conformément à la législation, soulignant par ailleurs que les services publics se gèrent à une échelle plus large avec des moyens qui doivent évoluer en conséquence, comme par exemple pour l'assainissement.

**JF MATTE** déplore que, pour les petites communes contributrices d'attributions de compensation (AC) calculées en 2008 suite au passage à la fiscalité professionnelle unique, leur fiscalité serve en partie à financer les AC reversées à la communauté de communes. Cette situation lui semble particulièrement difficile à expliquer à la population.

**F. CHARTREUX** comprend les difficultés rencontrées au niveau communal, mais rappelle qu'il est important d'avoir une vision plus large, indiquant par exemple que lorsque la CC2T adapte sa fiscalité pour revitaliser des zones d'activités économiques, ce sont les salariés de ces zones qui sont positivement impactés ; or, ces salariés sont originaires de diverses communes du territoire.

Il rappelle que le pacte financier et fiscal permettra de mettre à plat ces différents sujets. Un séminaire sera prochainement organisé un samedi matin pour avancer sur le pacte, l'objectif étant de produire une feuille de route avant la fin de l'année 2018.

**C. MANET** demande s'il n'aurait pas été préférable d'attendre la réflexion sur le pacte financier et fiscal pour prendre une décision sur la fiscalité intercommunale, ajoutant que cela impacte les marges de décisions des communes sur leur propre fiscalité et rappelant que la communauté de communes doit avant tout être au service des communes.

**F. CHARTREUX** confirme que la communauté est au service des communes, notamment lorsqu'elle assume des services publics et des équipements structurants qui servent à l'ensemble des communes, citant par exemple centre aquatique Ovide, le service technique intercommunal, le service d'assainissement et d'ordures ménagères, ou encore la mobilité demain. Il réaffirme par ailleurs que chaque commune est souveraine dans ses décisions fiscales, mais ici il s'agit de l'action intercommunale et des moyens qu'il faut se donner pour être en mesure de l'assumer.

**E. MANGEOT** indiquant qu'il partage la vision ambitieuse de la communauté, considère que la fiscalité n'est toutefois pas le seul levier pour dégager des marges de manœuvre financières.

**F. CHARTREUX** rappelle sur ce point que la fiscalité reste un outil essentiel pour une collectivité, a fortiori dans un contexte où les aides de l'Etat diminuent et où les compétences à assumer sont croissantes. Selon lui, l'erreur a plutôt été de ne pas faire évoluer la fiscalité pendant 10 ans. Même si ce genre de décision n'est pas populaire, il souligne qu'il faut être réaliste et se donner les moyens d'agir.

**P. MONALDESCHI** souligne qu'il n'existe pas beaucoup d'autres solutions pour dégager des recettes supplémentaires et que les propositions sont les bienvenues.

**A. HARMAND** ajoute qu'il faut relativiser cette augmentation fiscale dont l'impact réel pèse 9 € par foyer, à mettre en parallèle avec l'effort financier qui aurait dû être fait par chaque ménage pour se raccorder à la fibre si la communauté n'avait pas fait le choix d'en assumer le coût. Quant aux charges de fonctionnement et notamment la masse salariale, même sans embauche, c'est un poste budgétaire qui augmente tendanciellement. Lorsque l'on fait face à des compétences et des opérations structurantes pour la population, il faut se donner les moyens de les assumer.

Répondant à une observation de **T. BAUER** qui relève que dans le projet de délibération, il est indiqué que la taxe sur le foncier bâti concerne aussi bien les entreprises que les ménages » alors qu'il ne s'agit que des ménages propriétaires, **F. CHARTREUX** confirme que la formulation mérite d'être corrigée.

Après ces échanges, il est procédé au vote.

**Délibération adoptée à la majorité, Messieurs DEPAILLAT, FLABAT, COCUSSE, MANGEOT (ayant la procuration de M. GORCE), ERZEN, BAUER (ayant la procuration de Mme CARRIER) et VERDELET, votant contre ; Monsieur MANET et Madame AMMARI s'abstenant.**

#### **2018-03-09- VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL**

La présentation est faite par **P. MONALDESCHI**, précisant que les bases fiscales ont été notifiées dernièrement et que l'écart de produit fiscal par rapport aux estimations a été affecté au chapitre dépenses imprévues. **Le Président** précise que les éléments soumis au vote pour l'adoption du budget primitif 2018 sont dans la continuité de ce qui a été présenté et débattu lors du débat d'orientation budgétaire.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Après le vote, le Président invite **T. BAUER** à donner lecture de sa question orale, retranscrite ci-dessous in extenso :

*« Monsieur le Président,*

*A plusieurs reprises et de façon informelle, vous avez abordé devant cette assemblée l'hypothèse selon laquelle la CC2T ferait passer dans son giron certains équipements sportifs de la ville de Toul telle que l'éventuel futur pôle nautique et la patinoire.*

*Il semble aujourd'hui que le stade l'hypothèse soit dépassé.*

*Aussi, pourriez-vous tout d'abord nous éclairer sur la logique poursuivie : quelle est la motivation de l'exécutif à mettre à la charge de la CC2T ces équipements ? Pourquoi le pôle nautique et la patinoire et non d'autres équipements ? Enfin, pouvez-vous nous informer sur l'état de vos réflexions en la matière et de la place du Syndicat Mixte Grand Toulais dans ces réflexions alors que l'une de ses raisons d'être est justement de gérer des équipements sportifs tels que le stade Valcourt ? »*

**F. CHARTREUX**, rappelant l'historique du Syndicat Mixte Grand Toulais (SMGT), souligne qu'à l'origine il s'agissait d'un syndicat dédié aux services liés aux activités scolaires (cantine, gymnase), dont le giron est resté, malgré l'évolution de la structure, dans la sphère scolaire (apprentissage de la natation par exemple). Concernant la patinoire, le Président précise qu'il n'a jamais été question de l'intégrer dans les équipements structurants pouvant relever de l'intercommunalité.

Concernant le Pôle nautique actuellement utilisé par le club d'aviron, il est nécessaire de prévoir de lourds travaux de mise aux normes et de réhabilitation. L'intercommunalité a été invitée par la Ville de Toul à se pencher sur ce sujet, au vu du caractère unique et structurant de cette activité pour le territoire. Les discussions menées en commission des Maires et lors du DOB ont accueilli plutôt favorablement cette approche, en émettant le souhait d'ouvrir cette structure à d'autres activités pour conforter son rayonnement territorial.

En revanche, il est apparu inopportun de faire porter cet investissement au SMGT, financé à 80% par la CC2T et 20% par la Communauté de Communes du Pays de Colombey Sud Toulais (CCPCST). En effet, au vu de l'implantation de cette base et du faible impact pour la CCPCST, il ne semblait pas justifié de lui demander de porter une partie de l'investissement.

Enfin, concernant l'avenir du SMGT, le Président indique que la réflexion n'est pas terminée. Cette structure fonctionne bien dans les services qu'elle gère aujourd'hui, mais la question se pose de savoir si ce syndicat doit perdurer dans sa forme actuelle ou évoluer.

**C. MANET** considère que le SMGT n'a plus lieu d'exister au vu de l'évolution des intercommunalités. Ses compétences au départ limitées à la gestion des cantines se sont amplifiées avec le temps par suite d'accords politiques. Il souligne aussi que la CC2T finançant à 80% les actions de cette structure, elle a donc financé 80% des aménagements du gymnase de Colombey.

**F. CHARTREUX** prend note de ces remarques, mais rappelle que parallèlement, la CCPCST a de son côté financé 20% du gymnase de la Croix de Metz. Il rappelle que les deux communautés membres du SMGT ont hérité d'un outil qui a un passé, notamment politique et souligne que sur d'autres sujets, il est possible de revoir des accords passés lorsqu'ils ne s'avèrent plus opérants – prenant pour exemple TDLU – mais qu'il convient de procéder progressivement et de façon pertinente.

Répondant à une question de **C. MANET**, le **Président** confirme que la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) sera en effet saisie en cas de transfert de la base nautique à l'intercommunalité.

**T. BAUER** poursuit en faisant valoir que, selon la logique exposée, la salle de l'Arsenal aurait dû être communautaire compte tenu de son rayonnement et de son caractère structurant.

**A. HARMAND** oppose son désaccord en mettant en exergue que la salle de l'Arsenal est déjà pleinement utilisée par le monde associatif de la commune de Toul.

### **2018-03-10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-11- FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2018 (PARTS FIXES ET PART VARIABLE SUR LES ZONES CONCERNEES)**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE TEOM**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-14- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE BÂTIMENTS TERTIAIRES DE LA ZONE KLEBER**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-15- AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS CONTRACTUALISE PAR LE S.T.A.T.**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-16- REMBOURSEMENT AUX COMMUNES AU TITRE DES DEPENSES REALISEES ANTERIEUREMENT AU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

### **2018-03-17- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

Questions et observations de l'assemblée :

**T. BAUER** souhaitant connaître le montant total du marché de travaux sur le bâtiment 001, **F. CHARTREUX** indique que le coût est inchangé, à savoir 3,5 M€.

Après cet échange, le Conseil Communautaire déclare avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics et bons de commande indiquées dans la délibération, prises par le Président ou son représentant.

### **2018-03-18- MOBILITÉ : CHOIX DU MODE DE GESTION**

Questions et observations de l'assemblée :

**E. MANGEOT** faisant valoir que, dans le cadre du contrat de délégation de service public proposé, la compensation forfaitaire due par la collectivité sera de nature à relativiser le risque effectivement supporté par le délégataire, **J. BOCANEGRA** précise que, dans le montage actuel, la différence entre le coût payé par l'utilisateur et le coût réel du transport correspond à un rapport de 2 à 10. La participation du territoire est donc inévitable et s'opèrera via le versement transport. Cela étant, l'un des objectifs pour la collectivité est que le délégataire supporte une part de risque plus conséquente. Cela fera partie de la négociation.

Après cet échange, il est procédé au vote.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-19- MOBILITÉ : INSTAURATION DU VERSEMENT TRANSPORT**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité, Monsieur MANET s'abstenant.**

#### **2018-03-20- MOBILITÉ : GRILLE TARIFAIRE**

Délibération présentée par **B. BAGARD, J. BOCANEGRA** apportant des informations complémentaires concernant le service de transport à la demande qui va être instauré sur 8 nouvelles communes du territoire dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-21- MOBILITÉ : DÉTERMINATION DES JOURNÉES DE TRANSPORT GRATUIT À L'OCCASION DE MANIFESTATIONS**

Délibération présentée par **B. BAGARD**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-22- MOBILITÉ : REGLEMENT TRANSPORTS URBAINS**

Délibération présentée par **I. GUILLAUMÉ**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-23- MOBILITÉ : REGLEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES**

Délibération présentée par **I. GUILLAUMÉ**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-24- MOBILITÉ : REGLEMENT TRANSPORTS SPECIALISES**

Délibération présentée par **I. GUILLAUMÉ**.

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-25- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ANNEXE MOBILITÉ**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **le Président** remercie les délégués qui ont validé l'ensemble des délibérations relatives à la mobilité, qui est un sujet majeur pour le territoire.

#### **2018-03-26– PROTOCOLE DE CESSION DE TERRAINS-CLOTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT-SUPPRESSION DE LA ZAC MULTISITES DE TOUL VILLEY SAINT ETIENNE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-27– PROTOCOLE DE TRANSFERT DE LA ZONE INTERNATIONALE D'ACTIVITES DE GONDREVILLE-FONTENOY**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-28– ZAC KLEBER – AGREMENT DE CESSION**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-29– AGREMENT DE CESSION - ZAC CROIX SAINT NICOLAS**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-30 – COMITE TECHNIQUE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-31- COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-32- REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-33- SCHEMA DE MUTUALISATION – CONTROLE DES BORNES A INCENDIE**

Questions et observations de l'assemblée :

**T. BAUER** demandant si toutes les communes se sont manifestées pour rejoindre ce service mutualisé, **G. LIOUVILLE** indique qu'à ce stade 24 communes ont répondu favorablement, **F. CHARTREUX** ajoutant que cela n'est pas de nature à impacter le tarif fixé.

Après cet échange, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-34 – LANCEMENT D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL MUTUALISE A L'ECHELLE DU PAYS TERRES DE LORRAINE**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-35 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE RAMASSAGE DES DEPOTS IRRÉGULIERS D'ORDURES MENAGERES DANS LES COMMUNES**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-36 – AVIS SUR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE PIERRE-LA-TREICHE**

Questions et observations de l'assemblée :

**K. JUVEN** indique que la phase de consultation avec enquête publique va démarrer, soulignant que le Plan de prévention du risque inondation est un sujet complexe et délicat pour la commune et que des modifications seront vraisemblablement demandées par rapport à ce qui est présenté à ce stade.

**T. BAUER** demandant si la commune est concernée par la GEMAPI, **F. CHARTREUX** confirme que c'est le cas avec une portion de la Moselle canalisée et la présence de digue.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### **2018-03-38 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GONDREVILLE – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance, remercie les participants et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

## AGENDA :

	avr-18		mai-18		juin-18
1		1		1	
2		2		2	
3		3		3	
4	Diagnostic Agricole PLUI Com mobilité	4		4	
5	CC	5		5	
6		6		6	3ème atelier PADD
7		7		7	Com OM
8		8		8	
9		9		9	
10		10		10	
11	COFIL PLUI : diagnostic	11		11	
12		12		12	
13		13		13	4ème atelier PADD
14		14		14	Com des Maires
15		15	COFIL PLUI PADD	15	
16		16		16	
17		17	Com Services Publics	17	
18	Diagnostic PLUI aux Maires	18		18	
19	Groupe de travail Ovide	19		19	
20		20		20	5ème atelier PADD
21		21		21	CC
22		22		22	
23		23	1er Atelier PADD PLUI	23	
24		24	Com Eco	24	
25		25		25	
26		26		26	
27		27		27	
28		28		28	
29		29		29	
30		30	2ème Atelier PADD PLUI	30	
		31	Com assainis + urba/habitat		